



FICHE D'INSCRIPTION

MARCHE DES CREATEURS - NAPOULE

DU 5 JUILLET AU 30 AOÛT 2023

Les stands doivent être obligatoirement issus de l'artisanat local (aucune revente autorisée) : poterie – bijoux – objets de décorations – produits cosmétiques ...

Ce marché pourra également accueillir des artistes locaux : peinture – sculpture ...

Il n'y aura pas de marché le mercredi 23 Août pour cause de feux d'artifice

Tous les mercredis soirs de 19h à minuit.

Lieux : Bd Henry Clews

Tarif forfaitaire (électricité comprise) :

- Jusqu'à 5 m : 20 €
- Entre 5 et 10m : 30 €

COORDONNEES DE L'EXPOSANT

NOM :

PRENOM :

NOM DE LA SOCIETE :

ADRESSE - CODE POSTAL – VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

N° SIRET:

DESCRIPTIF DES PRODUITS PROPOSES :

(Joindre impérativement 2 ou 3 photos des produits exposés et du stand)

PROVENANCE DES PRODUITS :

LONGUEUR DU STAND :

BESOIN EN ALIMENTATION ELECTRIQUE (Préciser la puissance) :

Monophasé – Triphasé (rayer la mention inutile)

Il est fortement recommandé de s'équiper également de spots à leds afin d'éviter les problèmes de coupures électriques

PRESENCE

MOIS DE JUILLET : OUI NON

MOIS D'AOÛT : OUI NON

Pour une meilleure organisation, le marché des créateurs nécessite une présence d'au moins 1 mois entier.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les dossiers de chaque exposant seront soumis à une commission d'attribution qui désignera les stands retenus.

L'exposant s'engage à :

- Mettre tout en œuvre pour que son stand soit prêt à l'accueil du public à 19h, et ne pourra démonter son stand qu'à partir de minuit (*sauf conditions climatiques défavorables ou affluence minimale constatée*)
- Présenter un stand esthétique (de préférence nappe blanche, parasol blanc..) ainsi qu'un étiquetage harmonieux (pas de grosses étiquettes aux couleurs flashy par ex.)
- S'équiper d'un adaptateur pour prise P17 mâle et d'une rallonge électrique

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité indiquant la nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou carte de résident pour les étrangers
- Un certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle spécifiant la garantie pour participer aux marchés en cours de validité. Elle doit couvrir tout dommage corporel et matériel causé à quiconque par lui-même, ses préposés ou son matériel
- Pour les commerçants : la copie d'inscription au RC et des sociétés de moins de 3 mois

- Pour les artisans : la copie d'inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat
- Pour les artistes : la copie d'inscription à la maison des artistes

Fiche d'inscription à renvoyer à l'adresse mail

evenementiel@mairie-mandelieu.fr